

Mairie de



33 rue de Curzay
17230 LONGEVES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : M. BERTHELOT Philippe, M. BLANCHARD Patrick, Mme BOUTIN Marlène, M. CODOGNET Jean-Gaël, M. FERRET Bruno, Mme FERRON Sylvie, M. LECORGNE Dominique, Mme LEGER Jacqueline, M. MACAUD Claude, M. MEMON Stéphane, Mme METRAS Mireille, M. POMAREDE Luc, M. REDON Lionel, M. SIMON Olivier, Mme VANHOUTTE Amélie

Secrétaire de séance : Mme Amélie VANHOUTTE

M. BLANCHARD, maire sortant, installe les membres du conseil municipal désignés ci-dessus.

M. MACAUD, membre le plus âgé prend la présidence et il est passé à l'élection du maire.

M. BLANCHARD est élu maire, au 1^{er} tour, par 14 voix et est immédiatement installé. Il prend la présidence.

Le conseil municipal d'élire 3 adjoints :

M. LECORGNE est élu 1^{er} adjoint, au 1^{er} tour, par 14 voix et est immédiatement installé

M. MACAUD est élu 2^{ème} adjoint, au 1^{er} tour, par 14 voix et est immédiatement installé

Mme METRAS Mireille est élue 3^{ème} adjoint, au 1^{er} tour, par 15 voix et est immédiatement installée.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- fixe les indemnités du maire à 31% de l'indice 1015, du 1^{er} adjoint à 6,80% de l'indice 1015, des 2^{ème} et 3^{ème} adjoints à 5,95 % de l'indice 1015

- forme les commissions municipales

- a élu les délégués suivants :

Syndicat Départemental d'Electrification Rural : MM. FERRET et POMAREDE, Syndicat des Eaux : titulaire M. BERTHELOT et suppléant M. MACAUD, Syndicat Informatique : titulaire M. MEMON, suppléants MM. REDON et POMAREDE, Syndicat du Curé : titulaires MM. BLANCHARD et MACAUD, suppléants MM. FERRET et BERTHELOT, Syndicat de la Voirie : M. FERRET, Correspondant Défense : M. REDON, Solidarité Pays Marandais : titulaire M. MACAUD, suppléant : Mme METRAS, Centre social : Mmes METRAS et BOUTIN, Conseil d'école : M. LECORGNE et Mme FERRON, Commission école maternelle : titulaire M. CODOGNET, Suppléant M. LECORGNE, CCAS : Mmes BOUTIN et METRAS, MM. FERRET et MACAUD

- décide, dans un souci de favoriser une bonne administration communale, de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 31 mars 2014

Le Maire,

Patrick BLANCHARD